

ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF



ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF
158 rue Saint-Jacques 75005 Paris

Assemblée générale

Jeudi 13 juin 2019

Le jeudi 13 juin 2019, à 15h30, Amphi D, Bâtiment 1 de la Faculté de droit et de sciences politiques, 39 rue de l'Université, 34060 Montpellier, s'est tenue l'Assemblée générale de l'AFDA.

I – Rapport d'activité 2018-2019

Le président Benoît Plessix rappelle que le présent conseil d'administration a été élu à Clermont-Ferrand en juin 2016 et a donc exercé cette année la troisième année de son mandat, lequel est de cinq ans.

Benoît Plessix rappelle les manifestations qui se sont déroulées en 2018-2019.

Les 13-14 et 15 juin 2018, ont eu lieu à Bordeaux le 10^e Printemps de la Jeune Recherche et le 12^e colloque annuel.

Le 10^e Printemps de la Jeune Recherche portait sur l'œuvre de *René Chapus*. Conformément à l'accord traditionnel entre la *Revue française de droit administratif* et l'AFDA, les quatre contributions des jeunes chercheurs ainsi que la présentation du professeur Bertrand Seiller ont été publiées à la *RFDA*, dans le numéro 2 (mars-avril) de 2019. Que ses directeurs, les professeurs Pierre Delvolvé et Pierre Bon, soient de nouveau remerciés d'accepter de continuer ce beau partenariat.

Le 12^e colloque annuel avait porté sur *Le droit administratif au défi du numérique*. Comme toujours, les collègues étant très chargés, la publication des actes du colloque a pris du retard et n'a pu avoir lieu au printemps, comme cela était espéré. L'ouvrage paraîtra donc à la rentrée, en septembre. Benoît Plessix tient à remercier les contributeurs au colloque de Bordeaux d'avoir pris dans l'année du temps pour l'AFDA, en rédigeant et enrichissant leurs contributions orales en vue de la parution d'un ouvrage qui constituera à n'en pas douter une

contribution écrite originale des administrativistes à l'étude du numérique, à l'image du colloque et des contributions orales qui ont rencontré un vif succès. Benoît Plessix saisit l'occasion de cette annonce pour remercier les éditions Dalloz, et plus particulièrement l'éditrice Madame Marina Brillé, de continuer d'accueillir la publication des travaux de l'AFDA dans la prestigieuse collection « Thèmes et commentaires » qui connaît, depuis l'année dernière et le volume consacré aux *Méthodes en droit administratif*, une nouvelle maquette.

Troisième temps fort de l'année, le 7 décembre 2018 a eu lieu la journée d'études 2018, à l'Université Paris Nanterre, sur le thème de *La globalisation du droit administratif*. Pour une journée de décembre, période toujours très chargée en cette fin d'année universitaire, le taux d'inscription fut très correct et les interventions furent de très grande qualité. Benoît Plessix dit toute sa satisfaction que, à l'image du thème du numérique, l'AFDA se soit saisi de ce sujet de la globalisation et y est apporté sa contribution, son regard, le point de vue du droit administratif français. Il en profite pour remercier l'université de Nanterre et tout particulièrement le professeur Sabine Boussard d'avoir accueilli l'AFDA. Il précise que les actes de cette journée d'études seront publiés à la RFDA, dans le numéro 5 de 2019, et qu'il faut donc remercier de nouveau les professeurs Pierre Delvolvé et Pierre Bon, pour toute l'aide qu'ils apportent à la diffusion des travaux de l'association.

Benoît Plessix rappelle ensuite que l'AFDA organise dorénavant un concours dénommé « Prix de l'AFDA récompensant le meilleur mémoire de recherche de master 2 » et destiné à récompenser un mémoire de recherche préparé et soutenu dans le cadre d'un Master 2 (parcours recherche ou indifférencié) dans une université juridique ou un Institut d'Etudes Politiques en France, et portant sur un sujet relevant du champ disciplinaire du droit administratif. Le prix attribué consiste en une publication en ligne du mémoire récompensé sur le site internet de l'AFDA. Un règlement a été élaboré. Pour être recevable, le dossier de candidature doit comporter : la lettre du directeur du Master 2 par lequel celui-ci atteste qu'il a sélectionné le meilleur mémoire portant sur un sujet relevant du champ disciplinaire du droit administratif soutenu dans son Master 2 et donne son accord pour la candidature de l'auteur de ce mémoire ; une présentation d'une page, rédigée par le candidat, présentant son mémoire ; un curriculum vitae ; le mémoire.

Pour l'année 2018, le conseil d'administration de l'AFDA a reçu 5 candidatures, ce qui est un faible nombre mais peut s'expliquer par le fait qu'il s'agissait de la première édition. Des pistes sont évoquées pour assurer une meilleure diffusion de l'information en 2019. Quoiqu'il en soit, le conseil d'administration de l'AFDA a décidé, pour 2018, de récompenser le mémoire de Monsieur Antoine Oumedjkane, *Compliance et droit public*, soutenu en 2018 à l'Université de Montpellier sous la direction du professeur Pascale Idoux. Le prix a été annoncé au colloque de Nanterre et le mémoire a été mis en ligne sur le site internet de l'AFDA.

Pour ce qui concerne les prix de thèse, l'AFDA a d'abord décerné son prix de thèse 2019, dont la remise a eu lieu ce jour-même.

Ce cru s'est révélé excellent et atteste de l'importance de ce prix auprès des jeunes docteurs, puisque ce ne sont pas moins de 24 candidatures qui ont été reçues, comme en 2018. 16 candidats étaient de sexe masculin, 8 de sexe féminin. Les thèses présentées ont émané de 15 universités différentes : Aix-Marseille, Bourgogne, Bordeaux, Caen, Grenoble, Lille II, Montpellier, Nantes, Nanterre Paris I, Paris II, Paris V, Toulouse, Toulon, Versailles.

Le jury réuni pour attribuer le prix était composé comme les années antérieures d'un président (Pierre Bon), de représentants du conseil d'administration en fonction (Norbert Foulquier, qui s'est chargé comme chaque année de l'organisation du jury, et Delphine Costa), et de représentants des adhérents (Catherine Ribot, Noé Wagener et Olga Mamoudy). Le président les remercie tous de leur disponibilité et du soin particulier apporté à la détermination du lauréat 2019.

Le jury a décidé de couronner le travail de Madame Alexandra Korskakoff, *Vers une définition genrée du réfugié. Etude de droit français*, soutenue à Caen sous la co-direction de S. Hennette-Vauchez et C-A. Chassin.

Benoît Plessix évoque aussi le prix de thèse « Jean Rivero », également décerné ce jour. Il est délivré conjointement par l'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) et l'Association française de droit constitutionnel (AFDC). Il a pour objet de récompenser tous les deux ans une thèse de droit des libertés rédigée en langue française. C'est le vice-président, le Professeur Xavier Dupré de Boulois, qui était chargé comme chaque fois de son organisation en partenariat avec les membres de l'AFDC. Le jury était composé, pour l'AFDC, des professeurs Anne Levade, Dominique Rousseau et Xavier Bioy et, pour l'AFDA, des professeurs Benoît Plessix, Xavier Dupré de Boulois et Gweltaz Eveillard. Le jury a reçu 15 candidatures. Il a décidé de couronner le travail de Mme Marie-Caroline Arreto, *Les recours individuels directs devant la juridiction constitutionnelle (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne). Contribution à une approche processuelle du contentieux constitutionnel*, soutenue à l'Université Paris 1 et préparée sous la direction du professeur Otto Pfersmann.

Enfin, le succès rencontré par le Printemps de la Jeune Recherche depuis 11 ans demeure constant. Benoît Plessix remercie Anne-Laure Girard d'avoir accepté, au sein du Conseil d'administration, de prendre en charge, comme les deux années précédentes, l'organisation de la sélection des candidatures pour le 11^{ème} Printemps de la jeune recherche, consacré à Jean-Marie Auby. Le président remercie également le jury de sélection des propositions qui, outre Anne-Laure Girard, était composé cette année des professeurs Pierre Bon, qui représentait la RFDA, Clément Chauvet, pour l'AFDA, et Jean du Bois de Gaudusson, qui a accepté de présider la séance.

Tous les projets évoqués n'auraient pu progresser et aboutir sans l'énergie et la disponibilité des membres du conseil d'administration. Malgré l'éloignement géographique, malgré les charges universitaires, Benoît Plessix souligne l'efficacité du travail collectif de l'actuelle équipe, qui se poursuit avec toujours autant d'enthousiasme et de bonne volonté, grâce aux réunions ou aux échanges électroniques réactifs et fructueux. Benoît Plessix tient tout particulièrement à remercier deux personnes : la trésorière Anne-Laure Girard, qui fait toujours un très gros travail et mène une campagne active en faveur des ré-adhésions, notamment des centres de recherche, ce qui permet à l'AFDA d'afficher cette année une très bonne santé financière ; Claire Ruiz, qui est toujours le webmaster et continue avec une grande efficacité de tenir à jour le site internet de l'association qu'elle a entièrement renouvelé il y a deux ans, avec toutes ces nouvelles facilités d'adhésion et de paiement en ligne.

Benoît Plessix remercie donc au nom de l'AFDA tous ceux qui ont contribué aux différentes manifestations de l'année écoulée :

- Claire Ruiz, pour la gestion du site internet de l'association ;
- Sabine Boussard, pour l'accueil de la journée d'études de décembre dernier à Nanterre sur la globalisation du droit administratif ;
- Anne-Laure Girard, qui s'est chargée de l'organisation du 11^e Printemps de la jeune recherche, en plus de ses activités de trésorière ;
- Norbert Foulquier, qui s'est chargé de l'organisation du prix de thèse de l'AFDA ;
- Xavier Dupré de Boulois, qui s'est chargé de l'organisation du prix de thèse Rivero avec l'AFDC ;
- et naturellement Pascale Idoux et Marion Ubaud-Bergeron, ainsi que toute l'équipe du CREAM, les doctorants et bien entendu Mme Zohra Koumiche, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que ce colloque de Montpellier soit de nouveau une réussite.

Soumis au vote, le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

II – Rapport financier 2018-2019

Le président Benoît Plessix donne la parole, sur le deuxième point de l'ordre du jour, au professeur Anne-Laure Girard, trésorière de l'AFDA.

Comme l'année précédente, l'AFDA détient un « compte courant association » au CIC, Crédit industriel et commercial (agence du Panthéon).

1. Recettes.

Cette année encore, les recettes de l'Association sont uniquement constituées par les adhésions de ses membres.

Au 13 juin 2019, 172 adhésions de personnes physiques ont été encaissées. Les adhésions sont en hausse par rapport à l'année précédente (145 en juin 2018). La grande majorité des adhésions correspond à celle d'un montant de 30 euros. Les adhésions d'un montant de 10 euros, réservées aux étudiants, sont moins nombreuses. On compte toujours des membres bienfaiteurs (75 euros) et des donateurs via Hello Asso.

La trésorière rappelle qu'un système d'adhésion en ligne a été mis en place (Hello Asso) et que les adhésions sont attendues au début de chaque année universitaire et non au début de l'année civile.

Par leur adhésion d'un montant de 250 euros, les centres de recherches apportent un soutien financier très précieux pour l'AFDA.

A ce jour, seize centres de recherche sont adhérents (contre quinze l'an passé) :

- Institut de droit public (Université de Poitiers)
- Centre de recherches en droit administratif (Université Panthéon-Assas Paris II)

- Institut d'études administratives (Université Jean Moulin Lyon 3)
- Institut d'études de droit public (Université Paris XI, Paris Saclay)
- Institut Cujas (Université Panthéon-Assas (Paris II))
- Centre de recherches et d'études administratives de Montpellier (Université de Montpellier)
- L'IEJUC (Université Toulouse Capitole)
- L'Institut Maurice Hauriou (Université de Toulouse Capitole)
- Le SERDEAUT (Université Panthéon-Sorbonne Paris 1)
- Le centre de recherche Léon Duguit, Université Evry Val d'Essonne
- Le Centre de Recherche Juridique Pothier, Université d'Orléans
- Le Centre Jean Bodin (Université d'Angers)
- Le Centre Michel de l'Hospital, Université Clermont Auvergne
- Le CERCRID Université Jean Monnet
- L'ERDP (Université de Lille)
- L'IPAG (Université de Lille)

Au 13 juin 2019, le solde du compte courant de l'Association s'élève à **10 151,42 euros**. Ce montant n'intègre pas les toutes dernières participations au dîner payées en ligne et les dîners payés en espèces ou par chèques qui n'ont pas encore été encaissés. Il n'intègre pas non plus certaines dépenses mentionnées ci-dessous et relatives également au colloque de Montpellier ou au prix de thèse de l'AFDA.

2. Dépenses

Outre les frais d'assurance (369,71 euros) de gestion bancaire (31,59) l'AFDA a engagé les dépenses suivantes :

- 600 euros pour la gestion annuelle de site de l'AFDA
 - Frais divers (hébergement site internet, remboursement de double adhésion : 73,20 euros)
- *Prix de thèse de l'AFDA*
 - Le jury de thèse a souhaité se réunir à deux reprises cette année, afin de procéder à la sélection la plus minutieuse possible en échangeant sur toutes les thèses en lice.
 - La sélection de la lauréate a entraîné les frais suivants : 2 repas au restaurant pour les membres du jury :
 - 141 euros et 133 euros, le deuxième chèque n'ayant pas encore été encaissé
 - 288,40 euros de frais de déplacement pour la première réunion.
 - Deux chèques, pour un montant total de 262 euros doivent encore être encaissés, en remboursement des frais de déplacement, avancés par les membres du jury pour la seconde réunion.
 - Au total, la préparation du prix de thèse aura coûté 824,40 euros
 - Il faut ajouter à ces dépenses, le transport de la lauréate jusqu'à Montpellier (209,30) et un chèque de 1000 euros qui va lui être remis

- Coût total du prix de thèse : 2033,70 euros

• *Prix Jean Rivero (AFDA-AFDC)*

- L'AFDA a pris en charge le transport de la lauréate jusqu'à Montpellier pour un montant de 178 euros. Il reste le transport d'un membre du jury pour la réunion parisienne à rembourser (129 euros)

L'AFDA a contribué financièrement à la journée d'études organisée à Nanterre en décembre dernier, en prenant en charge la confection de la plaquette pour un montant total de 200 euros.

S'agissant du colloque de Montpellier, l'AFDA a pris en charge directement les déplacements en train et en avion des intervenants, même si certains ont souhaité se rendre à Montpellier par leurs propres moyens (931,62 euros).

L'AFDA participera également au financement du dîner du jeudi soir. Le coût total du dîner s'élève à 3893 euros, mais il faut déduire la participation au repas versée par les adhérents présents au dîner (environ 1410). Des arrhes de 1900 euros ont d'ores et déjà été versées au Traiteur.

Le coût total de la participation de l'AFDA a titre du colloque bordelais devrait être un peu inférieur à 3500 euros.

L'essentiel des dépenses liées au colloque annuel est cependant pris en charge par les institutions montpellieraines, notamment le dîner suivant le printemps de la recherche, l'hébergement des intervenants, l'impression des brochures et les déjeuners offerts. Le coût estimé pour la totalité de ces dépenses s'élève aujourd'hui à 11217,06 euros.

Le budget provisoire HT est ainsi établi

DEPENSES	
Hôtel	4263.73
Transports	73.00
Restauration	6580.33
Communication	300
TOTAL DEPENSES	11217.06
RECETTES	
Université de Montpellier	1500
Ressources propres CREAM	10500
Montpellier 3 M	500
Inscriptions (3*25 euros HT)	75
TOTAL RECETTES	12575.00

Le président Benoît Plessix remercie la trésorière Anne-Laure Girard. Soumis au vote, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

III – Présentation du programme d'activités 2019-2020

Indépendamment des prix à remettre en 2019-2020 (prix du meilleur mémoire M2, prix de thèse de l'AFDA), sont évoqués les projets futurs.

Le président Benoît Plessix indique que l'AFDA organisera le jeudi 5 décembre 2019 à l'université d'Orléans sa prochaine journée d'étude. Elle sera consacrée au thème de la *Maîtrise d'ouvrage public*. Le programme est en cours d'élaboration mais Benoît Plessix remercie d'ores et déjà le professeur Florent Blanco pour son accueil en décembre prochain à Orléans et souligne que l'AFDA a choisi de traiter un sujet sur lequel n'existe aucune étude académique et universitaire.

Ensuite, Benoît Plessix informe l'assemblée générale que l'AFDA sera associé à une manifestation de l'Institut français des sciences administratives (IFSA), qui devrait avoir lieu le 17 décembre 2019 (sous réserve de confirmation). Il rappelle que l'IFSA, qui est la section française de l'Institut international des sciences administratives, a été créé en 1947 par René Cassin et est une association proche du Conseil d'État, l'IFSA étant traditionnellement présidé par le vice-président de cette institution. Or, pour des raisons qui lui appartiennent, dues à la baisse de qualité de l'IISA et de la présence de la francophonie, le Conseil d'Etat va décider la sortie de la France de l'IISA mais aussi la fin des activités de l'IFSA. En accord avec le vice-président du Conseil d'Etat et le secrétaire général de l'IFSA, Mattias Guyomar, il a été proposé que plusieurs institutions universitaires, dont l'AFDA, prendraient le relai de l'IFSA, en essayant notamment de prolonger son travail dans le champ de la science administrative. Le vice-président du Conseil d'Etat a souhaité qu'un colloque soit organisé avant la fin de l'année civile 2019 avec ceux qui prendraient le relai de l'IFSA, et c'est pourquoi l'AFDA a accepté bien volontiers de s'associer à l'organisation de ce colloque qui aurait lieu le 17 décembre 2019, au Conseil d'Etat, et porterait sur le thème de l'exercice par l'Etat des missions de police après le contexte de l'état d'urgence.

Enfin, Benoît Plessix annonce que le grand colloque annuel de l'association, pour l'année 2019, se tiendra à l'Université d'Aix-Marseille, à l'invitation du professeur Delphine Costa. Il aura pour thème : *Le droit administratif et le temps*. Conformément à l'usage, le programme sera déterminé au début de l'automne, lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration, en collaboration avec nos collègues aixois. Ce colloque sera, comme à l'accoutumée, l'occasion de réunir l'Assemblée générale de l'association, de remettre son prix de thèse et, surtout, d'organiser le 12^e Printemps de la recherche dont le thème n'a pas encore été fixé et le sera également à l'automne. Le Président souligne que l'AFDA se réjouit d'avance de se retrouver à Aix-en-Provence l'année prochaine.

La séance est levée à 16h20.

Le président de l'AFDA